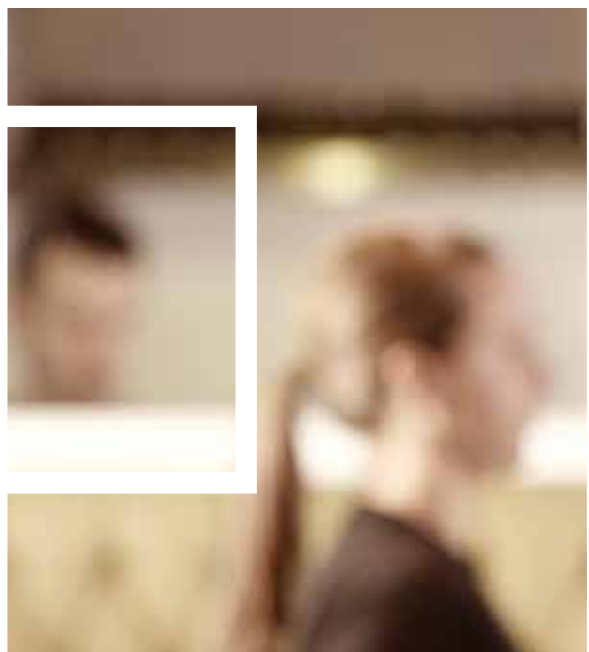




ÊTRE MEMBRE À SES AVANTAGES

RAPPORT ANNUEL 2015
RÉGIME DE RENTES
DU MOUVEMENT DESJARDINS



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

ÊTRE EMPLOYÉ OU RETRAITÉ DE DESJARDINS
A SES AVANTAGES

NOTRE MISSION

ASSURER LE FINANCEMENT DU RRMD
TOUT EN MINIMISANT LES RISQUES
AFIN DE RESPECTER LES ENGAGEMENTS
ENVERS LES PARTICIPANTS ET LES EMPLOYEURS

VISITEZ LE SITE INTERNET DU RÉGIME DE RENTES
DU MOUVEMENT DESJARDINS : www.rcd-dgp.com

Régime de rentes du Mouvement Desjardins

995, boul. Alphonse-Desjardins, bureau 201, Lévis (Québec) G6V 0M5

Adresse électronique : crmd@desjardins.com

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

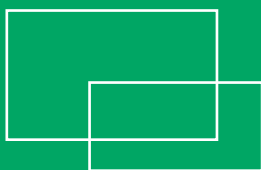


TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	2
FAITS SAILLANTS 2015	4
SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME.....	6
REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DU RÉGIME	7
PLACEMENTS	8
RAPPORT FINANCIER	12
GOUVERNANCE.....	14
MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE	15
SERVICE AUX PARTICIPANTS ET ADMINISTRATION	16
SOMMAIRE DU RÉGIME	18
VICE-PRÉSIDENCE RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS	20



MESSAGE DU PRÉSIDENT

2015 : EXCELLENTE ANNÉE POUR LE RÉGIME

Le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (« RRMD » ou le « Régime ») a signé une excellente performance en 2015 avec un rendement de 8,2 %. Ce résultat, obtenu au milieu d'une conjoncture économique incertaine et de marchés financiers volatils, vient confirmer la pertinence de la stratégie de gestion rigoureuse ainsi que l'efficacité des gestes posés par le comité de retraite. Au cours des sept dernières années, le Régime a obtenu un rendement moyen de 10,2 %, soit près du double de l'objectif de rendement à long terme de 5,5 % qu'il doit atteindre pour remplir ses engagements envers tous les participants.

Un fait marquant très positif de l'année 2015 aura été, sans aucun doute, l'adoption du projet de loi n° 57, qui vient modifier la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment les règles de financement des régimes de retraite privés à prestations déterminées. Cette loi se veut un compromis entre la sécurité des prestations et le respect de la capacité de payer des promoteurs de régimes de retraite. L'effet combiné de l'application des nouvelles règles de financement de cette loi et des excellents rendements a permis au Régime de rétablir sa situation financière. Ainsi, au cours de la dernière année, son ratio de capitalisation, qui témoigne de sa capacité à remplir ses engagements futurs, a grimpé de 89 % à environ 101 %, soit un bond de 12 %, ce qui replace le Régime dans une excellente situation financière et lui permet un retour à l'équilibre.

Cette performance est le résultat direct des grandes orientations mises en place en 2012 dans le cadre du plan d'action global qui vise à assurer la stabilité et la pérennité du Régime. Parmi les différentes mesures de ce plan d'action, j'aimerais rappeler notamment l'allongement de la durée du portefeuille obligataire pour un meilleur appariement avec le passif. Ces mesures ont contribué à nouveau, en 2015, à protéger l'actif du Régime contre le faible niveau des taux d'intérêt et la volatilité des marchés boursiers.

LA PART CROISSANTE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Avec l'objectif d'apporter une plus grande stabilité des revenus et une protection accrue contre l'inflation, les portefeuilles de placements en immobilier et en infrastructures, de plus d'un milliard de dollars chacun, ont été bonifiés au cours des dernières années. Ils contribuent tous deux à maintenir la situation financière du Régime.

Dans le domaine des infrastructures, un placement de 140 M\$ a été réalisé en partenariat avec les compagnies d'assurance de Desjardins dans le parc éolien de Rivière-du-Moulin. Il s'agit de la plus importante transaction conclue dans cette catégorie d'actif depuis la création du RRMD. Une telle transaction vient confirmer la réputation et la crédibilité que s'est bâties à l'échelle internationale le RRMD pour ses investissements dans les énergies durables, lesquels représentent d'ailleurs 51 % de la valeur de son portefeuille en infrastructures. Ainsi, le Régime contribue de façon tangible à l'essor des énergies renouvelables et à la transition énergétique à venir au Québec et dans le monde.



Parc éolien Rivière-du-Moulin, Québec

SAVIEZ-VOUS QUE ?

DEPUIS LA CRISE FINANCIÈRE, LE RÉGIME
A ATTEINT DE NOUVEAU L'ÉQUILIBRE SUR
LA BASE DE CAPITALISATION

UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE FORTE

Le comité de retraite s'est doté d'une structure garantissant une saine gouvernance du Régime qui a porté fruit au cours des dernières années. Le comité de placement recommande au comité de retraite une politique générale de placement avec des règles de rééquilibrage du portefeuille et un plan d'investissement. Le comité consultatif sur la gestion des risques analyse les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD et émet des opinions sur des projets d'investissements. Enfin, l'employeur a mis en place le comité directeur du RRMD qui surveille l'évolution et les orientations du Régime, tandis que le comité consultatif Investissements appuie les gestionnaires d'actifs dans les décisions d'investissements de grande envergure. Ces différentes instances permettent au comité de retraite de gérer l'actif du Régime de manière responsable et prudente et en assurent ainsi la saine gestion.

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS AU SERVICE DES PARTICIPANTS

À nouveau cette année, je souhaite souligner l'excellent travail de l'Équipe Service aux participants qui s'est illustrée durant la dernière année en obtenant un taux de satisfaction global de 99 % pour l'accompagnement de qualité offert aux 61 000 participants du Régime. L'engagement de tous les membres de cette équipe et l'expertise des administrateurs, des gestionnaires et des actuaires, ont une nouvelle fois fait progresser le Régime au bénéfice des participants.

REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier chaleureusement les membres qui ont quitté le comité de retraite en 2015. Tout d'abord, monsieur Serges Chamberland, qui a participé à ce comité pendant les neuf dernières années, dont trois à titre de président, et à qui j'ai eu le grand honneur de succéder en juin dernier. M. Normand Deschênes a aussi quitté le comité l'année dernière après avoir œuvré quatre années en tant qu'observateur représentant les retraités, les bénéficiaires et les participants détenant une rente différée. Le mandat de M^{me} Julie Goulet s'est également terminé en 2015 : je la remercie pour son implication en tant que représentante des participants actifs dans les caisses au cours des trois dernières années. Enfin, mes remerciements vont à M^{me} Marie Hélène Noiseux, directrice du département de finance à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, qui a accompagné le comité de retraite en 2015 à titre de membre externe.

Finalement, je tiens à remercier tous ceux et celles dont l'engagement et l'appui indéfectibles sont essentiels à la réussite du Régime : les membres du comité de retraite, le premier vice-président Finances et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, M. Daniel Dupuis, ainsi que la vice-présidence RRMD.

Pour 2016 et les années à venir, nous garderons le cap et continuerons de travailler avec vous tous pour assurer une gestion proactive et rigoureuse du Régime de rentes du Mouvement Desjardins. Ce faisant, nous ferons en sorte qu'être employé ou retraité de Desjardins ait toujours ses avantages.



Jean-Robert Laporte
Président du comité de retraite

FAITS SAILLANTS 2015

Pour une septième année consécutive, le RRMD a su faire la preuve de sa remarquable expertise et tirer son épingle du jeu en obtenant un rendement positif. Pour l'année 2015, le Régime a enregistré un excellent rendement de 8,2 %, qui est nettement au-dessus de la cible nécessaire afin de remplir ses engagements envers les participants. De plus, l'adoption du projet de loi n° 57 et le niveau de rendement atteint ont permis d'augmenter le ratio de capitalisation pour le faire passer de 89 % à environ 101 %, ce qui a rétabli la santé financière du Régime. Ces accomplissements résultent des grandes orientations mises en place en 2012 dans le cadre du plan d'action global qui vise à assurer la stabilité et la pérennité du Régime.



101,1 %*
CAPITALISATION



10,6 G\$
ACTIF NET



8,2 %
RENDEMENT



792 M\$
REVENUS
DE PLACEMENTS



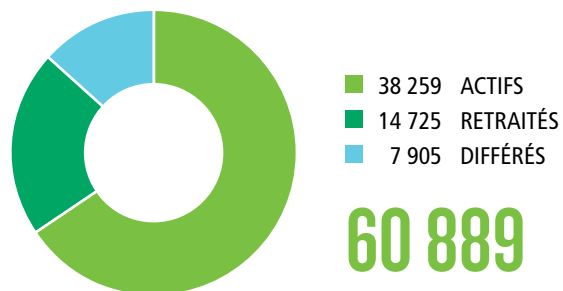
9,3 %
RENDEMENT
SUR 5 ANS



7^e
ANNÉE
CONSÉCUTIVE
DE RENDEMENT
POSITIF

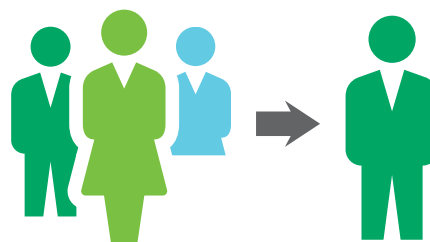
* Le projet de loi n° 57 a été adopté en 2015 et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Son règlement sera publié au cours de l'année 2016 et viendra préciser les détails de financement du Régime. Conséquemment, le taux de capitalisation présenté dans ce rapport est une **estimation** qui sera révisée si nécessaire.

PARTICIPANTS



RATIO ACTIFS/RETRAITÉS

2,6 POUR 1

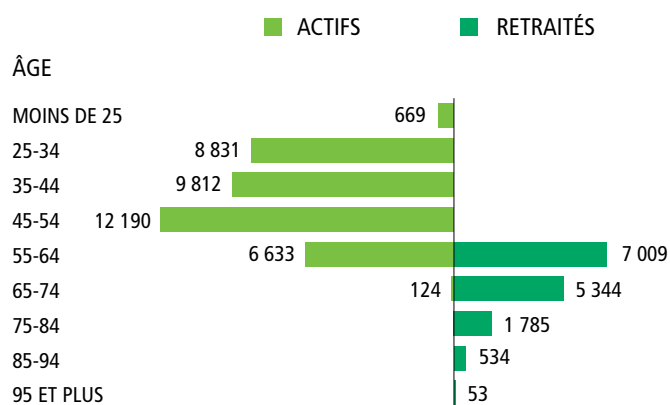


1 457 NOUVEAUX RETRAITÉS

PROPORTION



PROFIL DÉMOGRAPHIQUE



60 ANS

ÂGE MOYEN DE LA PRISE DE RETRAITE



792 M\$ REVENUS DE PLACEMENTS

364 M\$ COTISATIONS EMPLOYEURS

96 M\$ INJECTION EMPLOYEUR

199 M\$ COTISATIONS EMPLOYÉS

TOTAL : 1 451 M\$

327 M\$ PRESTATIONS DE RETRAITE

88 M\$ CESSATIONS DE PARTICIPATION ET DÉCÈS

10 M\$ CHARGES ADMINISTRATIVES

TOTAL : 425 M\$



SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

PLAN D'ACTION GLOBAL

Tout comme les autres régimes de retraite au Canada, spécialement les régimes à prestations déterminées, le RRMD a subi d'énormes pressions sur le plan de son financement suite à la crise financière de 2008, et ce, notamment en raison des faibles taux d'intérêt et de la volatilité des marchés financiers. Un plan d'action global a d'ailleurs été mis en place en 2012 par le comité de retraite du Mouvement Desjardins, de concert avec l'employeur, afin de stabiliser la situation financière du Régime et d'en assurer la pérennité. Pour ce faire, ce plan reposait sur trois axes, soit la gestion du déficit existant, les prestations pour le service futur et la comptabilisation.

Des gestes ambitieux ont ainsi été posés, dont la révision des prestations du Régime pour le service à compter du 1^{er} janvier 2013. Le coût futur du Régime a ainsi été réduit de 30 %, ce qui atténuera les risques de financement des prestations pour l'avenir.

En ce qui a trait à la gestion de la caisse de retraite, des gestes majeurs et novateurs ont aussi été posés pour renforcer la stratégie de gestion axée sur le long terme. Le comité de retraite, guidé par les engagements envers les retraités actuels et futurs, plutôt que par la recherche exclusive du rendement, s'est doté d'orientations encore plus sécuritaires pour les placements et mieux adaptées à l'évolution démographique du Régime. Cela s'est traduit notamment par :

- des investissements dans des placements moins risqués et moins volatils permettant d'assurer une stabilité de revenus tout en procurant de bons rendements à long terme, et ce, pour toutes les classes d'actifs du Régime;
- des investissements d'envergure dans l'immobilier et les infrastructures, l'une des stratégies maîtresses du plan d'action global pour rétablir l'équilibre du Régime et en assurer sa pérennité;
- une amélioration de l'appariement de l'actif du Régime avec le passif, c'est-à-dire avec les engagements du Régime, permettant d'assurer une meilleure stabilité des cotisations et un meilleur contrôle des coûts.

Pour accélérer le financement du déficit du Régime et ainsi atteindre l'équilibre, il a aussi été décidé de maintenir des cotisations d'équilibre jusqu'à l'élimination des déficits et de recourir à des injections de capital, par les employeurs participants, en remplacement des lettres de crédit. Depuis 2012, ces injections totalisent 736 M\$, dont 95,6 M\$ en 2015.

Enfin, pour assurer une saine gouvernance, le comité de retraite a créé un comité consultatif sur la gestion des risques. L'employeur, de son côté, a mis en place le comité directeur du RRMD, composé de membres de la haute direction du Mouvement, pour suivre l'évolution et les orientations du Régime ainsi qu'un comité consultatif sur les investissements pour soutenir les gestionnaires d'actifs dans les décisions d'investissement de grande envergure.

ADOPTION DU PROJET DE LOI N° 57

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées, a été adoptée le 26 novembre 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cette loi est très favorable à Desjardins et au RRMD et vient confirmer le bien-fondé des gestes posés depuis 2012. Elle reflète d'ailleurs plusieurs des propositions soumises par le Mouvement Desjardins lors des consultations en mettant l'accent sur un financement conservateur à long terme pour assurer le versement des rentes promises aux participants.

La nouvelle loi élimine le besoin de financer le Régime selon la base de solvabilité. Ceci est une excellente nouvelle, car il s'avèrait très exigeant et onéreux de financer un régime de retraite selon cette base où l'on présume que le Régime se termine à une certaine date et que toutes les prestations doivent être payées. Dorénavant, seul le financement sur la base de la capitalisation sera exigé par Retraite Québec, incluant une provision de stabilisation (coussin financier) pour favoriser une plus grande stabilité des cotisations. Les détails techniques d'application de cette loi, dont la marge de stabilisation, seront précisés dans le règlement qui devrait être publié par Retraite Québec avant l'été.

Pour le RRMD, ces changements législatifs amènent beaucoup moins de fluctuations au niveau des cotisations et, par conséquent, contribuent à rendre sa situation financière plus saine et plus représentative.

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Tous les gestes posés depuis 2012 portent fruit. Les efforts financiers importants réalisés par les employeurs et les participants ainsi que les excellents rendements enregistrés par le Régime ont contribué à améliorer de façon significative sa situation financière. Le plan d'action global et une nouvelle loi davantage en lien avec les objectifs du Régime ont permis de rétablir sa situation financière.

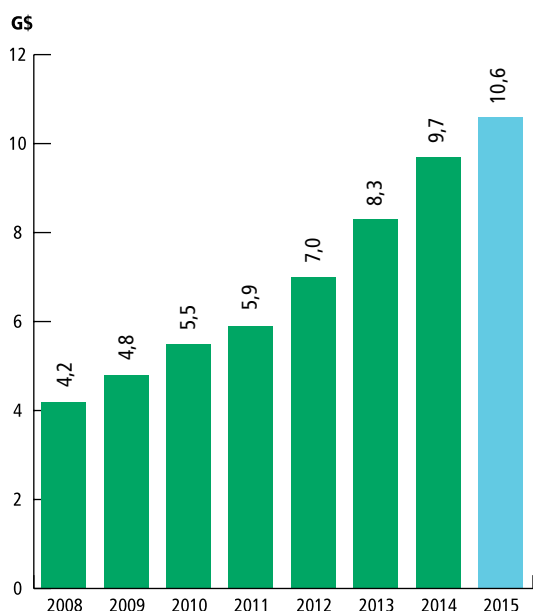
La plus récente évaluation actuarielle du RRMD, effectuée au 31 décembre 2015, démontre que le ratio de capitalisation, qui témoigne de la capacité du Régime à respecter ses engagements à long terme, a fait un bond de 12 %, au cours de l'année 2015, pour s'établir à environ 101,1 %. Pour la solvabilité, malgré l'application de la nouvelle table de mortalité de l'Institut canadien des actuaires en 2015, le ratio s'est stabilisé à 80,6 %.

L'arrivée de la nouvelle loi permettra, dans les prochaines années, de réduire le financement minimal requis tout en éliminant le besoin d'injection supplémentaire de capital. Toutefois, étant donné que le règlement qui précisera les détails techniques d'application de la nouvelle loi n'est pas encore publié, il est prématuré d'établir le financement minimal requis pour 2016 pour les employeurs et les participants du RRMD. Rappelons que, selon le règlement du Régime, l'ensemble des coûts est assumé à 65 % par les employeurs et à 35 % par les participants actifs.

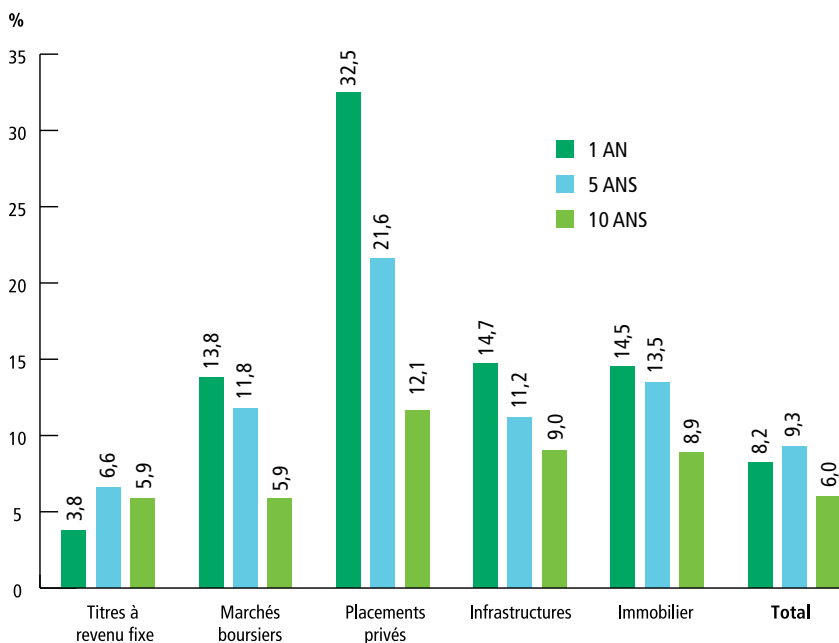
REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DU RÉGIME

L'année 2015 a été le théâtre de plusieurs événements qui ont marqué les marchés financiers. Parmi ceux-ci, on retrouve le ralentissement de l'économie chinoise, la faiblesse de la demande et l'offre excédentaire du pétrole à l'échelle mondiale, entraînant une chute brutale de son prix, et finalement la première hausse de taux d'intérêt de la Réserve fédérale américaine en neuf ans. Les marchés boursiers ont navigué à travers cette tempête avec plus ou moins de succès, enregistrant, pour la première fois depuis la crise de 2008, des rendements allant de faibles à négatifs. Les caisses de retraite canadiennes s'en sont bien sorties grâce à la chute du dollar canadien qui a transformé des rendements médiocres à l'international en des performances fort respectables. Les taux obligataires ont également fluctué au gré de l'humeur des marchés, terminant l'année en léger retrait en comparaison à 2014.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF DE LA CAISSE DE RETRAITE

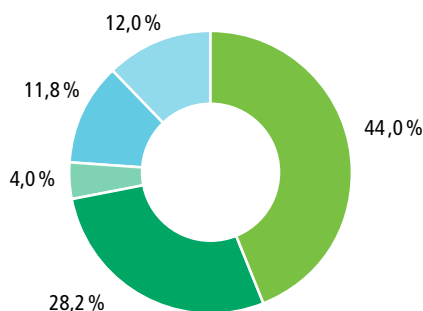


RENDEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2015



La stratégie d'allocation d'actifs basée sur l'investissement guidé par le passif (IGP), qui oriente la gestion des actifs en tenant compte des engagements du RRMD, a été appliquée par le comité de retraite dans ses plans d'investissement. Les bénéfices de cette approche rigoureuse se sont encore répétés en 2015. Cette stratégie a toutefois été modifiée par le comité de retraite pour l'année 2016 afin de tenir compte des changements importants qu'apporte la nouvelle loi sur le financement des régimes de retraite du secteur privé depuis le 1^{er} janvier 2016.

ALLOCATION D'ACTIFS PAR CATÉGORIE AU 31 DÉCEMBRE 2015



TITRES À REVENU FIXE		4 678 M\$
TITRES DE CROISSANCE	MARCHÉS BOURSIERS	2 992 M\$
	PLACEMENTS PRIVÉS	422 M\$
TITRES LIÉS À L'INFLATION	INFRASTRUCTURES	1 254 M\$
	IMMOBILIER	1 276 M\$
TOTAL		10 622 M\$

PLACEMENTS

LES TITRES À REVENU FIXE

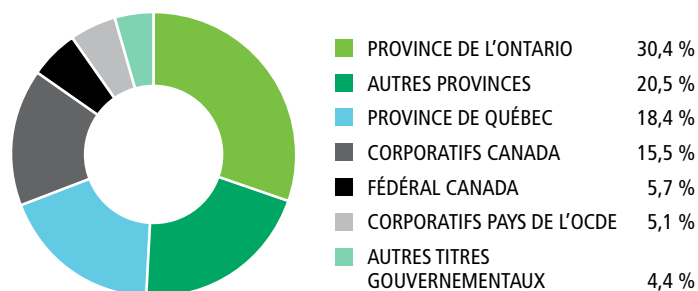
Étant donné le contexte économique et monétaire de 2015, le marché obligataire canadien a connu une année plus volatile en comparaison à 2014. Les taux d'intérêt ont légèrement diminué sur l'ensemble de la courbe, mais de façon plus importante sur les titres fédéraux. Le rendement des obligations a légèrement dépassé le taux de coupon affiché en début d'année. Les écarts de crédit des titres corporatifs et provinciaux se sont légèrement élargis. Les titres de longue échéance ont mieux performé que ceux de moins de cinq ans, mais affichent un rendement inférieur à ceux se situant au milieu de la courbe.

Globalement, le rendement de ce portefeuille pour 2015 se chiffre à 3,8%. Les mandats de stratégie active du portefeuille ont bien performé dans l'ensemble. Les gestionnaires ont su naviguer dans cet environnement économique difficile et prendre de bonnes décisions concernant le positionnement sur la courbe ainsi qu'au niveau de l'allocation sectorielle. Le positionnement stratégique à long terme sur les titres provinciaux a été défavorable en 2015 suite à l'élargissement des écarts de crédit.

À l'instar des dernières années, le RRMD a continué de bonifier sa stratégie d'allongement de la durée. Le portefeuille est passé d'une durée de 14 à 14 années et demie, ce qui le rend davantage sensible à une variation des taux d'intérêt.

Dans une optique de recentrage des risques du portefeuille à revenu fixe, la stratégie en dette de marchés émergents a été délaissée au début de 2015 et remplacée par un mandat en titres corporatifs mondiaux. Une nouvelle allocation en dette privée a été ajoutée aux stratégies, ce qui viendra davantage bonifier le rendement courant de la classe d'actifs.

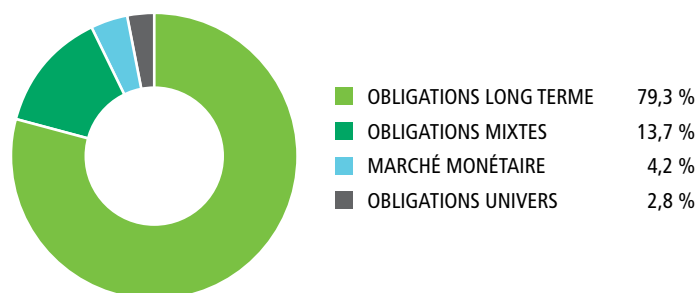
ALLOCATION PAR ÉMETTEUR



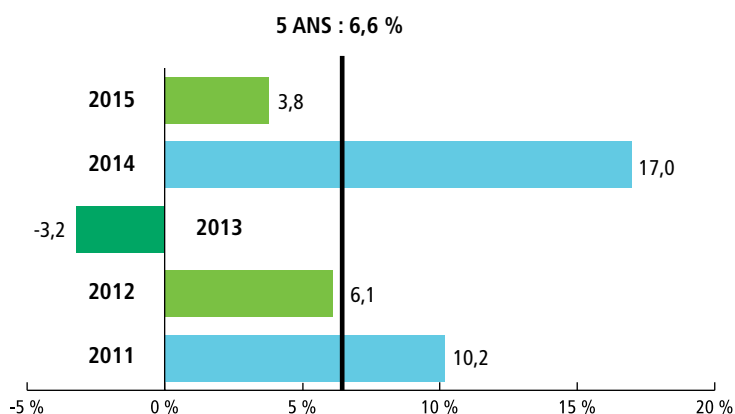
SAVIEZ-VOUS QUE ?

LA DURÉE DU PORTEFEUILLE DES TITRES À REVENU FIXE EST PASSÉE DE 8 À 14 ½ ANS EN 5 ANS

ALLOCATION STRATÉGIQUE



RENDEMENTS – REVENU FIXE



LES TITRES DE CROISSANCE

MARCHÉS BOURSISERS

En devise locale, la bourse américaine a obtenu une année assez stable dans son ensemble. Les actions européennes ont progressé de près de 3 %, le marché canadien a chuté de plus de 10 %, tandis que les actions de marchés émergents se sont repliées de 5,4 %. Pour le RRMD, l'appréciation du panier de devises comparativement au dollar canadien a été favorable aux investissements à l'extérieur du Canada. Dans ce contexte, le portefeuille des marchés boursiers a généré un rendement de 13,8 % en 2015.

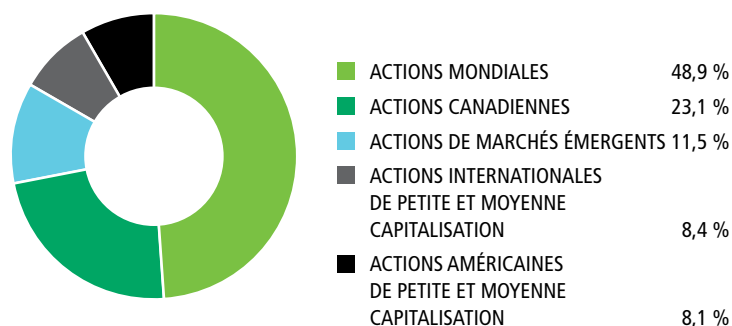
Le marché des actions canadiennes a été fortement touché par la baisse généralisée des prix de l'énergie et des matériaux. L'indice canadien S&P/TSX affiche un rendement négatif de 8,6 % pour l'ensemble de l'année. Cet environnement a été très favorable pour la gestion active à l'intérieur même du portefeuille du RRMD. Les gestionnaires de ce portefeuille ont ajouté plus de 780 points de base par rapport à l'indice de référence, ce qui a eu pour effet de ramener la performance globale du portefeuille près du point neutre. Bien que le choix des différents styles a été bénéfique, les choix de titres et la répartition sectorielle expliquent en grande partie ce rendement.

Le portefeuille d'actions mondiales a généré un rendement au-dessus des attentes avec un gain de 21,2 % au cours de la dernière année. La dépréciation de la devise canadienne y est pour beaucoup, ayant perdu près de 20 % par rapport au dollar américain. Les gestionnaires de ce portefeuille ont très bien performé avec une valeur ajoutée de près de 410 points de base. Les stratégies de style croissance et à faible volatilité ont su générer d'excellents résultats. L'exposition aux marchés émergents ainsi qu'aux titres de petite et moyenne capitalisation américaine n'a toutefois pas été favorable.

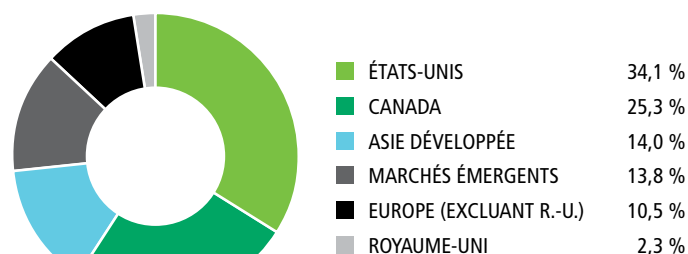
PLACEMENTS PRIVÉS

Les placements privés ont encore contribué positivement à la performance du portefeuille du RRMD avec un rendement pour l'année de 32,5 %, soit 1 057 points de base au-dessus de l'indice de référence. Au cours des cinq dernières années, ce rendement a été de 21,6 %, soit plus de 350 points de base au-dessus de l'indice de référence. Le portefeuille est mature, diversifié et confié à des gestionnaires de qualité.

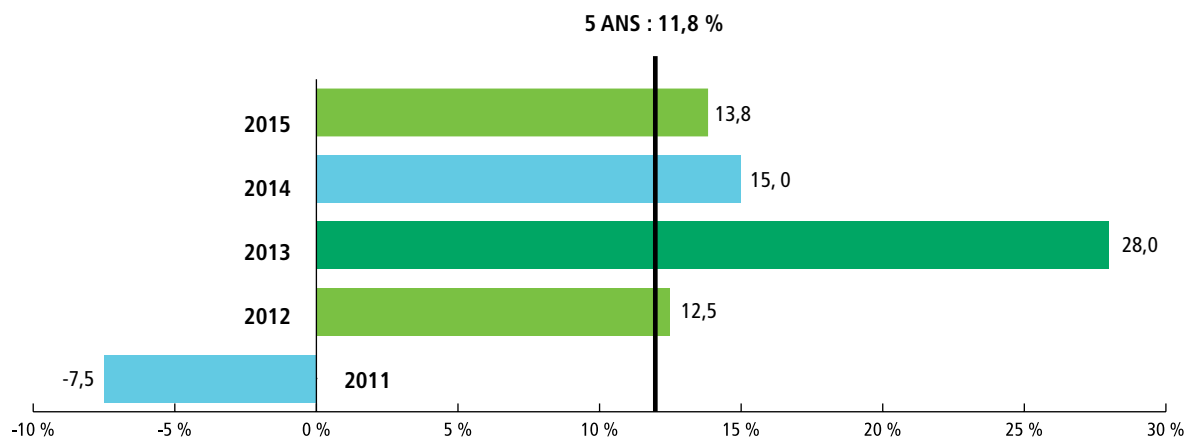
ALLOCATION STRATÉGIQUE



ALLOCATION GÉOGRAPHIQUE



RENDEMENTS – MARCHÉS BOURSISERS



LES TITRES LIÉS À L'INFLATION

Représentant désormais plus de 23 % de l'actif total du RRMD, le portefeuille de titres liés à l'inflation y occupe une place importante. Les relations et les partenariats mis en place au cours des années ont permis de réaliser des transactions d'envergure en lien avec les objectifs à long terme du portefeuille, se traduisant à la fin 2015 par une pondération de 11,8 % en infrastructures et de 12 % en immobilier.

La tendance observée en 2015 au niveau des taux d'intérêt continue de mousser la valorisation des actifs. La migration des capitaux vers ces classes d'actifs se poursuit dans ce contexte économique et les attentes de rendements futurs doivent donc être plus modestes.

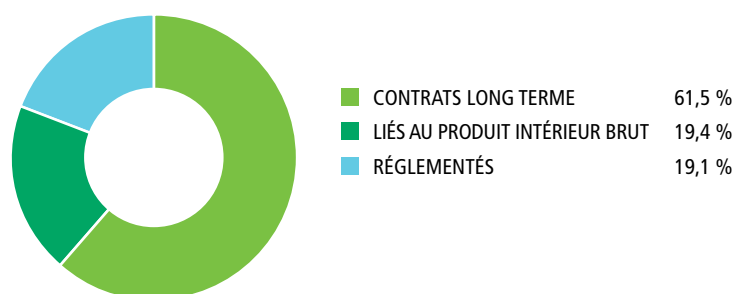
INFRASTRUCTURES

Encore cette année, le RRMD a poursuivi sa stratégie active de développement des affaires, et dans cette foulée, a consolidé sa relation avec Électricité de France, un leader international en énergie renouvelable. L'ensemble des travaux réalisés a permis d'acquérir des actifs d'envergure en infrastructure et pave la voie à d'autres acquisitions dans un avenir prochain. Dans un contexte de compétitivité accrue pour cette classe d'actifs, le RRMD a l'avantage de compter sur une équipe grandissante et expérimentée. La feuille de route de l'équipe est impressionnante, jouissant désormais d'une reconnaissance indéniable dans le marché.

Cinq transactions ont été réalisées en 2015 pour le RRMD, dont la plus importante de l'histoire du programme d'infrastructures, soit l'acquisition du parc éolien de Rivière-du-Moulin, le plus grand parc éolien au Canada, un parc de 350 MW qui se situe au Québec. Au total, trois investissements ont été effectués dans le secteur de l'énergie renouvelable : deux dans des actifs en énergie éolienne et un en énergie solaire. De plus, mentionnons la mise en activité du parc solaire Haldimand, investissement réalisé en 2013 qui dépasse largement les attentes initiales, avec un gain en valeur de plus de 70 % depuis son acquisition. Quant au partenariat entre le RRMD et les compagnies d'assurance de Desjardins dans le secteur des infrastructures, il s'est poursuivi avec des engagements totalisant 360M\$ en 2015. À cet égard, le partenariat a finalisé, en début d'année, l'acquisition de la Société Terminaux Montréal Gateway, opérant deux des trois terminaux internationaux du Port de Montréal, un actif montréalais au cœur des activités économiques du Québec. Finalement, un réinvestissement important avec un gestionnaire de fonds et partenaire européen de longue date a aussi été réalisé, ce qui devrait alimenter le flux de co-investissements sur ce continent dans les prochaines années.

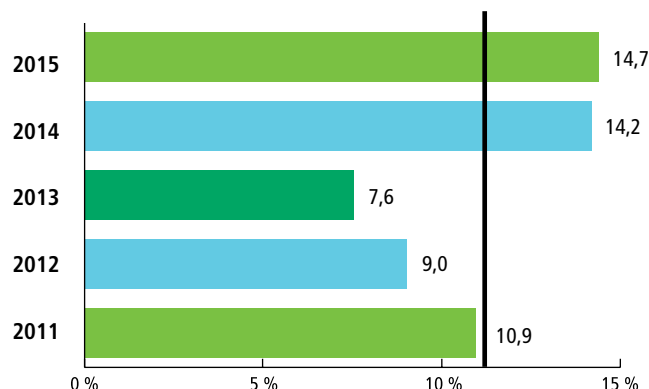
SAVIEZ-VOUS QUE ? LE RRMD A À CŒUR DE CONTRIBUER À UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE AVEC PLUS DE 600 M\$ INVESTIS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DYNAMIQUE DES REVENUS



RENDEMENTS – INFRASTRUCTURES

5 ANS : 11,2 %



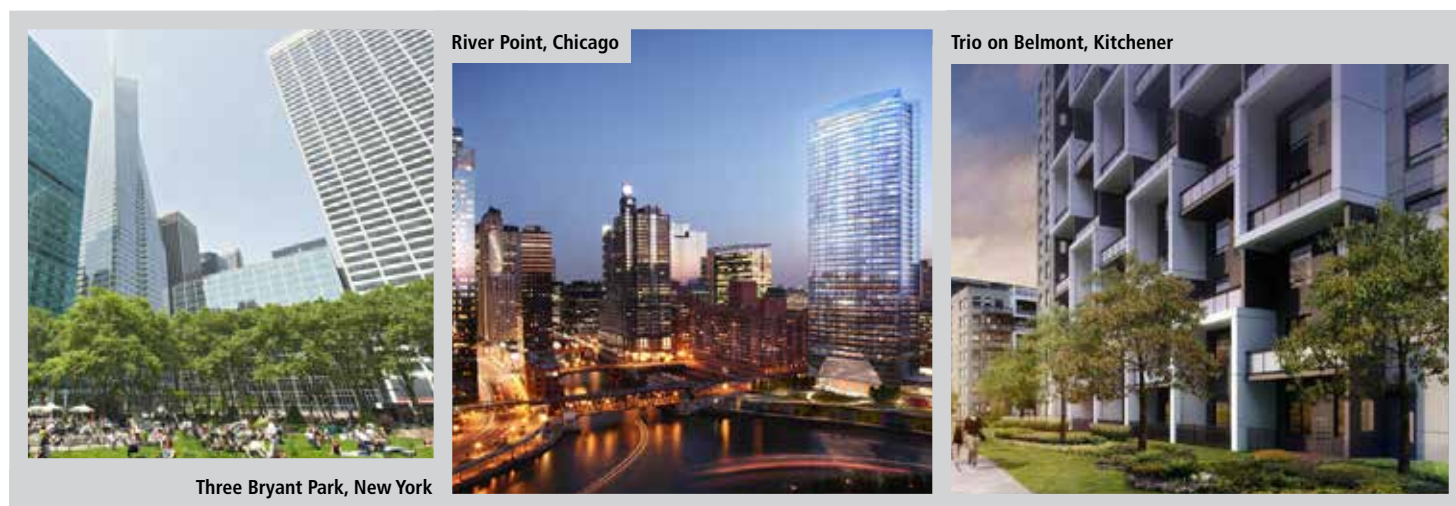
Éoliennes de l'Érable, Québec

Société Terminaux Montréal Gateway, Port de Montréal

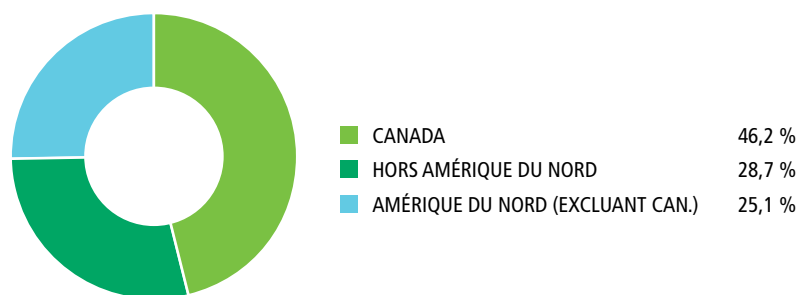


IMMOBILIER

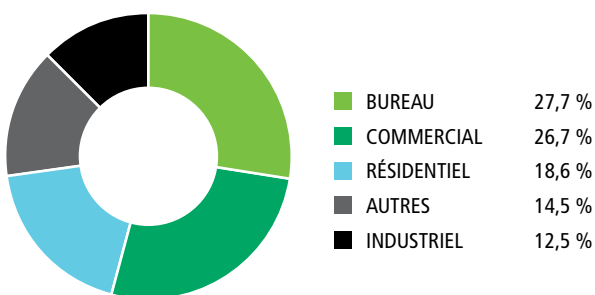
Le portefeuille immobilier du RRMD affiche pour 2015 une performance largement au-dessus de l'indice de référence, notamment grâce à la participation dans le Groupe Ivanhoé Cambridge, qui a, cette année encore, contribué positivement à cette surperformance. De manière générale, les investissements étrangers ont affiché d'excellents résultats en 2015. Pour une deuxième année consécutive, l'immobilier canadien a affiché des performances modérées, particulièrement dans les édifices à bureaux, dans un contexte où l'impact de la chute du prix du pétrole se fait sentir en Alberta. À l'opposé, les provinces de l'Est ont bénéficié de la baisse du dollar canadien. L'appétit des investisseurs institutionnels pour cette classe d'actifs au pays soutient, en partie, l'évaluation des immeubles. De son côté, le marché immobilier américain a très bien performé en raison, entre autres, du contexte économique favorable. Finalement, trois nouveaux investissements prometteurs totalisant 155 M\$ ont été réalisés au cours de l'année avec les gestionnaires en place.



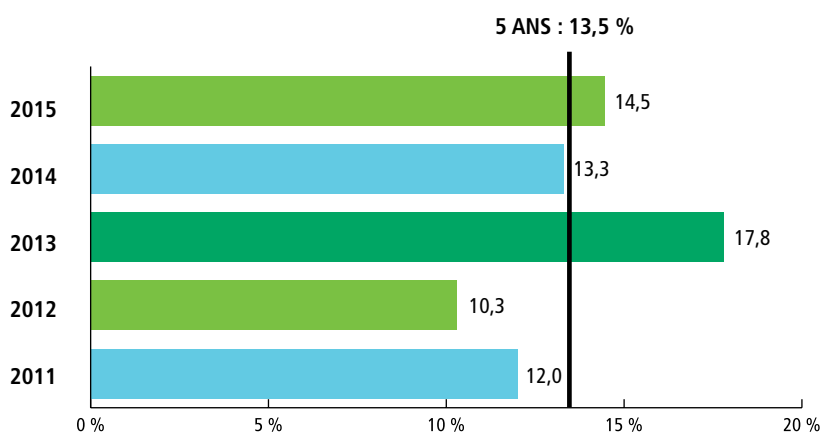
ALLOCATION GÉOGRAPHIQUE



ALLOCATION SECTORIELLE



RENDEMENTS – IMMOBILIER



RAPPORT FINANCIER

Les renseignements financiers ci-joints sont extraits du rapport financier audité du Régime de rentes du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2015, sur lesquels PricewaterhouseCoopers a exprimé une opinion sans réserve en date du 24 février 2016.

Pour mieux comprendre la situation financière du Régime et l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, il convient de lire les renseignements financiers à la lumière du rapport financier audité.

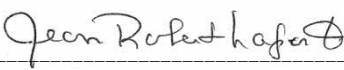
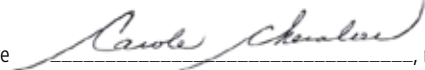
RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Au 31 décembre 2015

(En milliers \$)	2015	2014
PORTFEUILLE DE PLACEMENTS		
Actifs détenus sous forme de placements		
Obligations et fonds à valeur unitaire obligations	4 465 625 \$	4 116 229 \$
Actions et fonds à valeur unitaire actions	2 938 310	2 853 983
Autres fonds à valeur unitaire	18 799	8 292
Placements immobiliers	1 277 998	1 081 182
Placements en infrastructures	1 253 755	980 033
Placements privés	421 673	346 110
Prêts hypothécaires	8 555	9 553
Encaisse et titres de marché monétaire	342 677	352 563
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	201 698	241 068
Instruments financiers dérivés	3 344	7 690
	10 932 434	9 996 703
Passifs relatifs aux placements		
Engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(308 159)	(343 138)
Instruments financiers dérivés	(15 780)	(4 038)
TOTAL DU PORTFEUILLE DE PLACEMENTS	10 608 495	9 649 527
Cotisations à recevoir des employeurs	28 880	26 593
Cotisations à recevoir des employés	6 071	6 875
Autres actifs	37 991	74 956
	72 942	108 424
Autres passifs	(59 075)	(102 054)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	10 622 362 \$	9 655 897 \$

Approuvé par le comité de retraite,

 , membre  , membre

RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(En milliers \$)	2015	2014
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenus de placements		
Obligations et fonds à valeur unitaire obligations	125 926 \$	114 559 \$
Actions et fonds à valeur unitaire actions	61 338	58 660
Placements immobiliers	9 564	11 355
Placements en infrastructure	49 878	41 024
Placements privés	3 960	3 541
Prêts hypothécaires	583	569
Encaisse et titres de marché monétaire	2 042	2 436
Autres revenus	263	823
	253 554	232 967
Variation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés	538 687	1 035 153
	792 241	1 268 120
Cotisations		
Des employeurs	459 813	367 894
Charges administratives	(10 085)	(9 779)
	449 728	358 115
Des employés	199 322	192 183
Cotisations, déduction faite des charges administratives	649 050	550 298
Intérêts sur cotisations à recevoir	320	882
Ententes de transferts	4 165	3 639
	653 535	554 819
	1 445 776	1 822 939
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations versées aux participants		
Rentes	326 703	296 867
Remboursements	76 151	62 338
Décès	12 319	13 033
	415 173	372 238
Gestion des placements, frais de garde, coûts des transactions et autres	46 230	41 912
Honoraires de performance	17 908	7 737
	479 311	421 887
AUGMENTATION NETTE DE L'ACTIF NET	966 465	1 401 052
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 655 897	8 254 845
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	10 622 362 \$	9 655 897 \$

GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») est le représentant de tous les employeurs de Desjardins pour le compte du RRMD. Le conseil d'administration de la FCDQ a un pouvoir décisionnel en certaines matières, dont les modifications au Règlement du RRMD, la nature et les modalités d'application des prestations octroyées aux participants, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La FCDQ, par l'entremise de son conseil d'administration, est garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au RRMD.

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et par le Règlement du RRMD, le comité de retraite est le fiduciaire du RRMD et, à ce titre, a la responsabilité d'administrer sainement le Régime dans le meilleur intérêt des participants et de verser à ceux-ci et à leurs survivants les prestations promises. Les membres qui représentent les employés, les employeurs et les retraités partagent le rôle de fiduciaires du RRMD.

COMITÉ DE PLACEMENT

Sous la responsabilité du comité de retraite, qui adopte la politique de placement, le comité de placement a le mandat de s'assurer que cette dernière est appliquée, respectée et suivie, au même titre qu'il supervise les activités des gestionnaires de portefeuille à qui sont confiés des mandats de gestion.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES RISQUES

Sous la responsabilité du comité de retraite, le comité consultatif sur la gestion des risques (« CCGR ») a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il émet une opinion sur le profil de risque intégré qui sera transmise au comité de retraite ainsi que sur la stratégie d'allocation d'actifs et sur les projets d'investissement, dont l'opinion sera transmise au comité de placement.

LISTE DES MEMBRES DU CCGR

M^{ME} JULIE BOUCHARD, vice-présidente, Risques de marché
Bureau du chef de la gestion des risques, Mouvement Desjardins

M. GREGORY CHRISPIN, vice-président, Placements et
Chef de l'exploitation, Desjardins Gestion internationale d'actifs

M. STÉPHANE BERGERON, directeur principal, Octroi de crédit,
Grandes entreprises et Marché des capitaux, vice-présidence
Risques, Octroi de crédit et Unité d'intervention, Entreprises, Mouvement Desjardins

M. RENAUD COULOMBE, chef des affaires juridiques, Mouvement Desjardins

M. FRANÇOIS HUDON, directeur, Gestion du passif, vice-présidence RRMD

M. MARC ST-PIERRE, président, MSP & Associés

FORMATION DES MEMBRES

Les membres ont eu droit à plusieurs présentations et formations durant l'année. Une formation a aussi été offerte à tous les nouveaux membres entrés en fonction en 2015.

NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES EN 2015

	Nombre de membres	Nombre de réunions	Taux de participation ¹
Comité de retraite ²	13	5	95 %
Comité de placement ²	7	12	85 %
Comité consultatif sur la gestion des risques	5	9	81 %

1 Le taux global de participation aux trois comités est de 86 %

2 Inclut deux observateurs

SAVIEZ-VOUS QUE ?

LE COMITÉ DE RETRAITE N'A REÇU
AUCUNE PLAINTÉ EN 2015

MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS



**JEAN-ROBERT
LAPORTE** ^{1,3}
**PRÉSIDENT DU
COMITÉ DE RETRAITE**
Président
du conseil régional
Lanaudière



**SYLVIE
LAROUCHE** ^{1,3}
**VICE-PRÉSIDENTE
DU COMITÉ DE RETRAITE
ET PRÉSIDENTE
DU COMITÉ DE PLACEMENT**
Présidente du conseil régional
Québec-Ouest et Rive-Sud



**CAROLE
CHEVALIER** ^{1,3}
**SECRÉTAIRE
DU COMITÉ DE RETRAITE**
Présidente
du conseil régional
Mauricie



**ANDRÉE
LAFORTUNE** ^{1,3}
Présidente du conseil
régional
Ouest de Montréal



**SERGE
ROUSSEAU** ³
Président du conseil régional
Kamouraska
et Chaudière-Appalaches



**BENOÎT
TURCOTTE** ^{1,3}
**SECRÉTAIRE DU COMITÉ
DE PLACEMENT**
Vice-président du conseil
régional Outaouais,
Abitibi-Témiscamingue
et Nord-du-Québec

REPRÉSENTANTS DES PARTICIPANTS ACTIFS VENANT DES CAISSES DESJARDINS



**DAVID
GINGRAS**
Planificateur financier
et représentant en
épargne collective pour
Desjardins Cabinet de
services financiers inc.
Caisse populaire Desjardins
Saint-Augustin-
de-Desmaures



**ROBERT
BASTIEN**
Vice-président, Finances,
Réseau des caisses
et Services aux particuliers
Fédération des caisses
Desjardins du Québec



**SÉBASTIEN
VALLÉE**
Directeur, Développement
des solutions garanties
et Modélisation financière
Gestion de patrimoine et
Assurance de personnes
Desjardins Société
de placement



**JÉRÔME
MERCIER**
Directeur de comptes
Marchés Commercial
et Industriel (ME)
Centre Desjardins Entreprises
Lévis-Lotbinière-Bellechasse

MEMBRE EXTERNE



**MARC
ST-PIERRE** ^{1,2}
Président
MSP & Associés



**MICHEL-PIERRE
BERGERON**
Retraité de Desjardins

OBSERVATEUR REPRÉSENTANT LES PARTICIPANTS ACTIFS



**DOMINIC
LAURIN**
Conseiller en développement
Direction Développement
des solutions garanties
et Modélisation financière
Gestion de patrimoine et
Assurance de personnes
Desjardins Société
de placement



**ROBERT
DESBIEWS**
Retraité de Desjardins

OBSERVATEUR REPRÉSENTANT LES RETRAITÉS, LES BÉNÉFICIAIRES ET LES PARTICIPANTS DÉTENANT UNE RENTE DIFFÉRÉE

1 MEMBRE DU COMITÉ DE PLACEMENT

2 MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES RISQUES

3 MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

SERVICE AUX PARTICIPANTS ET ADMINISTRATION

ÉQUIPE SERVICE AUX PARTICIPANTS

DEMANDES D'INFORMATION

L'Équipe Service aux participants (« ESP ») du RRMD répond aux demandes d'information des employés, des retraités et des employeurs du Mouvement Desjardins concernant le Régime.



« SERVICE RAPIDE, COURTOIS
ET TRÈS EFFICACE »

« UNE APPROCHE IMPECCABLE »

SESSIONS DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

La session « Préparation à la retraite » aborde les éléments financiers, fiscaux et juridiques qui interviennent dans le processus menant à la retraite. D'une durée de deux jours, elle est offerte aux participants âgés de 50 ans ou plus qui planifient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années. Les conseillers de l'ESP animent la première journée de cette session.

1 237

PERSONNES ONT ASSISTÉ
AUX SESSIONS DIFFUSÉES
AU QUÉBEC ET EN ONTARIO EN 2015

« EXCELLENTE FORMATION,
TRÈS UTILE POUR UNE RETRAITE RÉUSSIE »

PRÉSENTATIONS SUR LE RRMD

Les conseillers de l'ESP effectuent, sur demande, des présentations chez différents employeurs du Mouvement Desjardins. Ces présentations ont pour but d'améliorer la compréhension du Régime pour les participants.

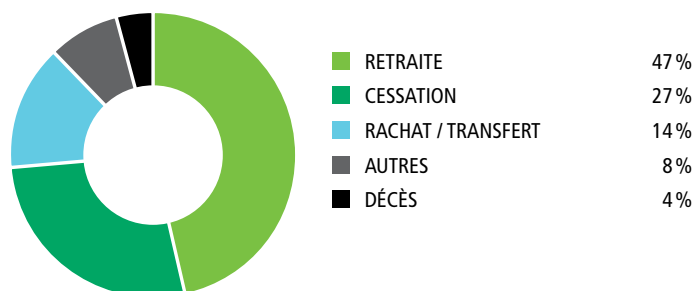


POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMMUNIQUEZ
AVEC L'ESP AU 1 866 434-3166

GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF

L'équipe de l'administration du RRMD, chez Desjardins Sécurité financière, travaille sans relâche pour traiter les demandes reçues et réaliser les calculs requis. L'équipe est composée d'administrateurs et d'actuaire chevronnés qui, entre autres, préparent l'évaluation actuarielle du Régime et produisent les relevés annuels des participants.

VOLUME DE TRAVAIL SELON LE TYPE DE DEMANDE



17 000

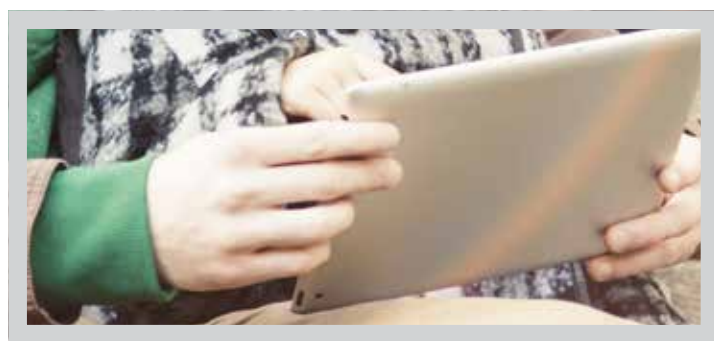
DEMANDES TRAITÉES
EN 2015

3 jours

DÉLAI MOYEN DE
TRAITEMENT
DES DEMANDES

Près des trois quarts du travail accompli concerne la retraite ou la cessation de participation au Régime. Un bon nombre de demandes portent sur le rachat d'années de service ou le transfert de service entre régimes. Les autres demandes sont relatives à des cessions de droits entre conjoints ou des changements de bénéficiaires et d'adresse. Finalement, le reste du travail a trait au traitement des décès de participants.

LES OUTILS DISPONIBLES



SAVIEZ-VOUS QUE ?

EN 2015, LE SITE INTERNET DES
RÉGIMES COLLECTIFS A ÉTÉ VISITÉ
PLUS DE 260 000 FOIS

RCD-DGP.COM, un site Internet à visiter pour y trouver entre autres :



Mon dossier sécurisé est l'outil transactionnel pour les différentes demandes au RRMD. Les participants peuvent y faire calculer le coût d'un rachat d'années, y faire leur demande de retraite officielle et bien plus. C'est également dans leur dossier sécurisé que les participants peuvent consulter et imprimer leur relevé annuel.



Le simulateur de rente est un outil indispensable pour aider les participants à bien planifier la retraite. Il permet d'avoir un aperçu du montant de la rente à la retraite ainsi que des formes de rentes disponibles. Pour obtenir de l'aide avec le simulateur, les participants sont invités à communiquer avec un conseiller de l'Équipe Service aux participants au 1 866 434-3166.



Les capsules d'informations animées permettent de se renseigner notamment sur les caractéristiques de la rente, les conditions d'admissibilité, les dispositions prévues en cas de décès ou d'invalidité et le calcul de la rente. Elles sont disponibles en tout temps sur le site Internet des régimes collectifs.



La webdiffusion de l'assemblée annuelle du RRMD est accessible en différé. Elle donne l'occasion d'en apprendre davantage sur la gestion et l'administration du Régime. Lors de l'assemblée, le comité de retraite rend compte de son administration aux participants, leur fait part de la situation financière du Régime et fait état des résultats des élections de leurs représentants comme membres du comité de retraite.

SOMMAIRE DU RÉGIME

RÉGIME À PRESTATIONS DÉTERMINÉES  À VIE	PARTAGE DES COÛTS  65 % EMPLOYEURS 35 % EMPLOYÉS	ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE  65 ANS
PARTICIPATION 25 ans PARTICIPATION OBLIGATOIRE 55 ans POSSIBILITÉ DE RETRAITE ANTICIPÉE 71 ans FIN OBLIGATOIRE DE LA PARTICIPATION ACTIVE	TAUX DE COTISATION DES PARTICIPANTS  7,45 % DU SALAIRE JUSQU'À 65 % DU MGA¹ + 10,85 % DE L'EXCÉDENT	

¹ MGA = Maximum des gains admissibles, soit 53 600 \$ en 2015

FORMULE DE LA RENTE À 65 ANS

La rente est soumise à la clause de rente maximale

JUSQU'EN 2008	DE 2009 À 2012	À COMPTER DE 2013
(1,3 % DU SALAIRE 5 JUSQU'AU MGA 5 + 2 % DU SALAIRE 5 EN EXCÉDENT DU MGA 5) X SERVICE RECONNU	(1,5 % DU SALAIRE 5 JUSQU'AU MGA 5 + 2 % DU SALAIRE 5 EN EXCÉDENT DU MGA 5) X SERVICE RECONNU	(1,5 % DU SALAIRE 8 JUSQU'AU MGA 5 + 2 % DU SALAIRE 8 EN EXCÉDENT DU MGA 5) X SERVICE RECONNU

Salaire 5 = Salaire moyen des cinq années les mieux rémunérées

Salaire 8 = Salaire moyen des huit années les mieux rémunérées

MGA 5 = Moyenne du maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada de l'année de la retraite et des quatre années précédentes

	JUSQU'EN 2008	DE 2009 À 2012	À COMPTER DE 2013
RETRAITE ANTICIPÉE À COMPTER DE 55 ANS	Réduction de 3 % par année manquante pour atteindre l'âge de 65 ans ou, si plus avantageux, règle du 85 points à 57 ans : réduction de 3 % par année avant 85 points et de 3 % par année avant l'âge de 57 ans	Réduction de 4 % par année manquante pour atteindre l'âge de 62 ans	
FORME NORMALE DE LA RENTE D'AUTRES FORMES DE RENTE SONT DISPONIBLES	 AVEC CONJOINT Rente viagère, réversible à 60 %, garantie 10 ans  SANS CONJOINT Rente viagère, garantie 15 ans		Rente viagère, garantie 10 ans
INDEXATION DE LA RENTE	IPC ² (maximum 3 % par année) Début en janvier suivant la retraite Pendant toute la retraite		IPC (maximum 1 % par année) Début en janvier suivant 65 ans Pendant 10 ans

2 IPC = Indice des prix à la consommation

PRESTATION DE CESSATION D'EMPLOI OPTIONS SELON LE RÈGLEMENT DU RÉGIME



SAVIEZ-VOUS QUE ?

POUR LE SERVICE À COMPTER DE 2009, UNE PRESTATION MINIMALE DE **175 %** DES COTISATIONS DES EMPLOYÉS EST ACCORDÉE EN CAS DE CESSATION D'EMPLOI

PRESTATION DE DÉCÈS

DÉCÈS AVANT LA RETRAITE: Prestation égale à celle qui aurait été payée si le participant avait cessé son emploi immédiatement avant son décès.

DÉCÈS APRÈS LA RETRAITE: Prestation selon la forme de rente choisie par le participant.

POUR TOUTE INFORMATION, VOUS POUVEZ JOINDRE L'ÉQUIPE SERVICE AUX PARTICIPANTS DU RRMD AU **1 866 434-3166**, DE 8 H À 17 H, DU LUNDI AU VENDREDI

UNE DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU RÉGIME EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU RRMD À L'ADRESSE SUIVANTE : **WWW.RCD-DGP.COM**

VICE-PRÉSIDENTE RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS

La vice-présidence RRMD relève du premier vice-président Finances et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, M. Daniel Dupuis. Sa mission est d'assurer le financement du Régime tout en minimisant les risques afin de respecter les engagements envers les participants et les employeurs. Dans un contexte de croissance de l'actif et du nombre de participants, il était impératif de renforcer l'équipe en embauchant de nouvelles ressources et en faisant évoluer sa structure organisationnelle. Grâce à ces changements, la vice-présidence RRMD est en mesure de faire face aux défis que pose la gestion d'un actif de plus de 10 G\$ et au nombre grandissant de demandes des participants.



**DANIEL
DUPUIS**

Premier vice-président Finances
et chef de la direction financière du
Mouvement Desjardins



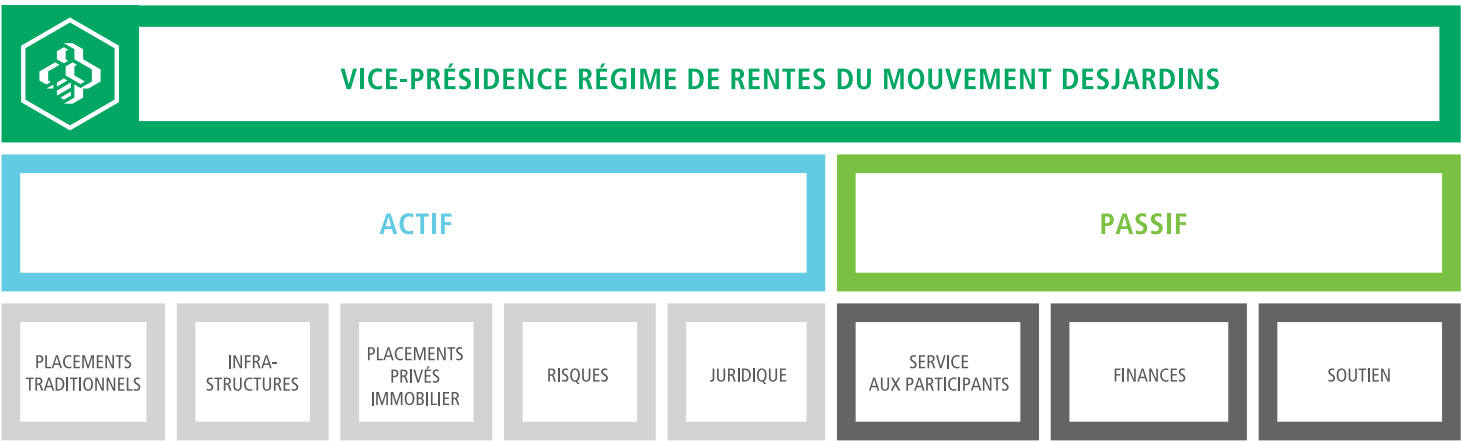
**SYLVAIN
GAREAU**

Vice-président
Régime de rentes du
Mouvement Desjardins



**FRANÇOIS
HUDON**

Directeur
Gestion du passif
Régime de rentes du
Mouvement Desjardins





ÊTRE MEMBRE
À SES AVANTAGES



Coopérer pour créer l'avenir